

Mise en ligne : 28 janvier 2014.
Dernière modification : 23 septembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE FINANCIÈRE
POUR LA
MÉTROPOLE ET LES COLONIES
Une création de Gaston de Fommervault
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fommervault_G._de.pdf



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

COMPAGNIE GÉNÉRALE FINANCIÈRE
POUR LA
MÉTROPOLE ET LES COLONIES
Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 10.000 actions de 1.000 fr. chacune
dont 2.500 actions A et 7.500 actions B
Statuts déposés en l'étude de M^e Revel, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au J.O.
du 11 février 1927

Siège social à Paris

ACTION " B " DE MILLE FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : G. de Fommervault
Un administrateur (à droite) : A. de Lafaulotte
Janvier 1927
Vieillemand, impr. Paris

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 24 janvier 1937.
Constitutions
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1927)

Cie générale financière pour la Métropole et les Colonies. — Capital 10 millions divisé en 10.000 actions de 1.000 fr. Il a été créé en outre 5.000 parts. Siège à Paris, 57, avenue Victor-Emmanuel-III, Conseil d'administration : MM. Gaston de Fommervault, Octave de Fommervault ¹, Alexandre de Lafaulotte ². Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris. — *J. S. D. S. P. A.*, 19 janvier 1927.

COMPAGNIE GÉNÉRALE FINANCIÈRE
POUR LA
MÉTROPOLE ET LES COLONIES
Société Anonyme au capital de DIX MILLIONS
SIÈGE SOCIAL :
150, boulevard Haussmann, PARIS
ÉTUDES DE TOUTES AFFAIRES
AGRICOLLES, MINIÈRES, INDUSTRIELLES ET FINANCIÈRES
OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
R. C. Seine 226.336 B
Téléph. : CARNOT 82-02
(*L'Economiste colonial illustré*, mars 1928)
(*Le Courrier colonial*, 15 décembre 1928)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. G[aston Pasqueron] DE FOMMERVAULT, président, administrateur délégué ; DEGOURNAY ³, comm. Lég. d'hon. ; DEJEAN ⁴, off. Légion d'honneur ; O. DE FOMMERVAULT; LE GALLEN ⁵, off. Légion d'honneur ; DE LAFAULOTTE, chev. Légion d'honneur.

¹ Octave Frédéric Pasqueron de Fommervault :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fommervault_O_de.pdf

² Alexandre de Lafaulotte (1876-1957) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lafaulotte_1876-1957.pdf

³ Ferdinand Degournay : maître des requêtes au Conseil d'État :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

⁴ Très probablement André Dejean, conseiller d'État, directeur de cabinet, sous-directeur (1910), puis directeur (1920-1924) des Chemins de fer de l'État. Il était le fils d'Abel Dejean de Fonroque, chef des services comptables de la Cie du canal de Suez, et de Marie Caillouet. Et le neveu de Numa Dejean de Fonroque, ingénieur des mines. Il fut maire de Belvès (Dordogne) de 1904 à 1942.

⁵ Maurice Le Gallen (1873-1955) : ancien résident supérieur au Cambodge et au Tonkin, puis gouverneur de la Cochinchine. Administrateur (1921), puis vice-président des Services contractuels des Messageries maritimes. En retraite (mars 1922). Administrateur (1922) des Distilleries de l'Indochine, président de Catecka, il s'égare dans les affaires Fommervault qu'il représente aux Charbonnages de Ninh-Binh, aux Étains de l'Indochine, à la Centrale des Étains, à la Minière du Cambodge. Il entre ensuite au conseil de la Banque franco-chinoise (1932) et en devient président (1936-1938).

- SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG & DONG-DANG
R. C. Seine 217.469 B

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE ONZE MILLIONS

Siège Social : 150, boulev. Haussmann, PARIS

Siège d'Exploitation à QUANG-YEN (Tonkin)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_Along_Dong-Dang.pdf

- SOCIÉTÉ DES ÉTAINS DE L'INDOCHINE [1926]

R. C. Seine 225.428 B

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE VINGT-DEUX MILLIONS

Siège Social : 150, boulev. Haussmann, PARIS [auparavant 57, av. Victor-Emmanuel

III)]

Siège d'Exploitation à BONENG (Laos)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l'Indochine.pdf

- SOCIÉTÉ CIVILE DES PLANTATIONS DE TAN-PHONG

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 200.000 PIASTRES

Siège Social : 10, rue Colbert, SAIGON

Siège d'Exploitation à TAN-PHONG (Cochinchine)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tan-Phong.pdf

- SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE NINH-BINH [† 1931]

R. C. Seine 226.115 13

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TRENTE-CINQ MILLIONS

Siège Social : 150, boulev. Haussmann, PARIS [auparavant 57, av. Victor-Emmanuel

III)]

Siège d'exploitation à PHU-NHO-QUAN (Tonkin)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbonnages_Ninh-Binh.pdf

- SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE TCHÉPONE

R. C. Seine 237.722 13

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE VINGT-SIX MILLIONS

Siège Social : 150, boulev. Haussmann, PARIS

Siège d'Exploitation à TCHÉPONE (Laos)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines_d_or_Tchepone.pdf

- COMPAGNIE INDO-CHINOISE DE PLANTATIONS

R. C. Seine 233.928 13

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE ONZE MILLIONS

Siège Social : 150, boulev. Haussmann, PARIS

Siège d'Exploitation à PHU-MAN (Tonkin)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indochinoise_de_Plantations.pdf

COMPAGNIE CENTRALE DES ÉTAINS

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1929)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Centrale_des_Etains.pdf

L'assemblée générale du 19 novembre a déclaré définitivement constituée cette société au capital d'un million de francs, en 10.000 actions de 100 fr..

Le conseil d'administration, présidé par M. Le Gallen (des Étains de l'Indochine, des Distilleries de l'Indochine [SFDIC], etc.), comprend comme administrateurs ... la Cie générale financière pour la métropole et les colonies....

L'Écho des mines.

Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies
(*Le Journal des débats*, 29 octobre 1929)

Augmentation du capital de 10 à 20 millions, par émission à 750 francs de 20.000 actions de 500 francs.

Cie générale financière pour la métropole et les colonies
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 novembre 1929)

Fondée en décembre 1926 par M. Gaston de Fommervault, au capital de 10.000.000 fr. en 10.000 actions de 100 francs dont 2.500 de priorité et 7.500 ordinaires. Il a été créé 8.000 parts de fondateur Elle a pour objet la création de toutes entreprises, la recherche et l'obtention de concessions, et en général toutes opérations de Bourse et de Banque.

Le premier exercice social, terminé le 31 décembre 1927 a été un simple exercice de mise en route. Les résultats du deuxième exercice (1928) sont plus intéressants. Les bénéfices nets : 2.487.211 fr. 67, ont été employés à constituer une réserve de garantie de 800.000 francs, complétée par 3 allocations : une de 600.000 francs pour frais d'études à venir, la deuxième de 400.000 fr., couvrant les frais d'installation en cours et la dernière, également de 400.000 fr., constituant les débuts d'une réserve pour amortissement du portefeuille immobilier.

L'excédent du produit de l'exercice a été appliqué aux amortissements du matériel et du mobilier, lesquels ne figurent plus au bilan que pour 16 % environ de leur valeur d'achat.

Pour l'exercice 1929 qui sera à peu de chose près du même ordre que l'exercice précédent, on envisagerait la distribution d'un premier dividende égal probablement à l'intérêt statutaire. Les réserves s'élèveraient à 2.200.000 fr. et les divers amortissements dépasseraient un million de francs.

Les participations de la société s'élèveraient à 60 millions de francs, chiffre fourni par l'agence générale de Saïgon.

La société a centralisé dans son hôtel du boulevard Haussmann les services administratifs de diverses sociétés indochinoises qu'elle contrôle : Charbonnages de Ninh-Binh, Charbonnages d'Along et Dong-Dang, Étains de l'Indochine, Minière du Cambodge, Mines d'or de Tchépone, etc.

Ces résultats encourageants ont été obtenus avec le capital d'origine.

D'après *l'Indochine financière*.

Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies
(*Le Journal des débats*, 3 juin 1930)

Augmentation du capital de 10 à 20 millions, par émission de 20.000 actions de 500 francs ordinaires.

Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1930)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 11 juin, sous la présidence de M. Gaston de Fommervault, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 842.105 francs, après affectation de 474.00 francs aux amortissements, de 700.000 francs à la réserve de garantie et de 1.740.614 francs à diverses provisions.

Le dividende a été fixé à 40 francs brut par action A et B. Il sera mis en paiement, aux caisses de la Société, à compter du 1^{er} juillet prochain, à raison de net 33 fr. 60 aux actions A, 33 fr.00 aux actions B nominatives et 27 fr. 18 aux actions B au porteur.

Les coupons 2 des actions ordinaires de 1.000 fr. non encore échangées contre des actions dédoublées de 500 francs, seront reçus pour une valeur double, l'échange des actions dédoublées s'effectuant ensuite coupon 3 attaché.

Société des mines d'or de Bao-Lac
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1930)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1930, p. 833)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mines_d'or_Bao-Lac.pdf

.....
Le conseil a jeté les bases d'une réorganisation financière en s'assurant de nouveaux concours. En conséquence, l'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur de M. de Fommervault, pour représenter au conseil le nouveau groupe.

Étains de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 octobre 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l'Indochine.pdf

[...] une partie des disponibilités de la société s'est trouvée bloquée par suite de la défaillance de la Banque financière métropolitaine et coloniale [*sic* : *Cie générale financière pour la métropole et les colonies (Fommervault)*]. Les Étains de l'Indochine ont donné leur concours aux mesures prises par l'ensemble des intéressés en vue d'un règlement progressif. [...]

Publicité
Compagne générale financière pour la métropole et les colonies
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1931)

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION Président et administrateur délégué : M. Gaston de FOMMERVAULT. Vice-président : M. DEGOURNAY, commandeur de la Légion d'honneur, directeur général honoraire au ministère des Finances. Administrateurs : MM. DEJEAN, commandeur de la Légion d'honneur, directeur général honoraire des Chemins de fer de l'État Octave de FOMMERVAULT de LAFAULOTTE, chevalier de la Légion d'honneur LE GALLEN, officier de la Légion d'honneur, gouverneur général honoraire des colonies.</p>	<p>SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE FR. : 10.000.000 Siège social : 150, bd Haussmann, Paris, 8^e</p>	<p>Études de toutes entreprises agricoles, industrielles, commerciales et financières ——— Constitution de sociétés Opérations de banque et de Bourse.</p>
---	--	---



Étains et Wolfram du Tonkin

Extrait du compte rendu de l'assemblée générale.

(*L'Eveil économique de l'Indochine*, 17 janvier 1932)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/EWT-Etains&wolfram-Tonkin.pdf

[...] UN AUTRE ACTIONNAIRE rappelle que la société est gros actionnaire des Étains de l'Indochine*. Or, **il court en ce moment des bruits fâcheux sur les sommes que cette société peut perdre par suite de son dépôt à la banque de Fommervault.** Qu'y a-t-il d'exact dans ces bruits ?

Le directeur général répond qu'il est de notoriété publique que la banque de M. de Fommervault était la banque des Étains de l'Indochine, mais aucune déclaration précise ne peut être faite, car des conversations sont en cours et n'ont pas encore abouti.

LE MÊME ACTIONNAIRE demande si les deux millions prévus pour créances douteuses s'appliquent à l'amortissement de la créance Étains de l'Indochine.

Le directeur général répond que, jusqu'ici, il n'a rien été prévu pour cela.

M. DE WENDEL, président de la Compagnie Fermière, ajoute que, du point de vue des Étains et Wolfram du Tonkin, une question qui se pose également est de savoir si les Étains de l'Indochine seront en mesure de solder ce qu'il doivent à la Société Fermière.

M. DE WENDEL pense qu'ils y parviendront.

Le directeur général fait remarquer qu'en tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que les Étains de l'Indochine, en outre des sommes déposées à la Banque de M. Fommervault, ont un actif industriel qui est confondu avec celui de la Compagnie fermière des Étains d'Extrême-Orient.

Étains de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 juillet 1939)

[...] les débiteurs divers s'élèvent à 7.121.069 fr., dont 6.859.872 francs représentant le solde débiteur de la Compagnie générale financière [p. la France et les colonies (Fommervault)].

ÉTAINS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 5 octobre 1942)

Les comptes de l'exercice 1941 qui seront présentes à l'assemblée du 6 octobre enregistrent pour 8.074.763 fr. la perte sur **liquidation définitive de la Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies**. L'exercice se solde finalement par un déficit de 8.191.995 fr. au lieu d'un solde créditeur de 63.774 fr. en 1940.
